



École élémentaire Granvelle
10 rue Granvelle
25000 Besançon
Tél : 03-81-81-27-07

Courriel : ecole.granvelle.besancon@ac-besancon.fr

Fait à Besançon, le 7 février 2022

Bonjour,

un cas de covid a été détecté dans la classe de votre enfant _____.
Voici les conditions pour un retour en classe :

Les élèves de la classe (et ceux identifiés comme contacts à risque en dehors de la classe) qui satisfont ci-dessous pourront poursuivre les apprentissages en présentiel sous réserve :

- de réaliser un auto-test avant le retour à l'école puis deux auto-tests deux jours (J+2) et quatre jours (J+4) après le premier (sauf pour les élèves ayant contracté la Covid19 dans les deux mois précédents) ;
- de présenter une déclaration sur l'honneur (<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHonneurCovidTestNegatif>) de leur responsable légal attestant de la réalisation de premier auto-test et de son résultat négatif et portant engagement à réaliser les auto-tests à J+2 et J+4 et à ne pas présenter leur enfant à l'école si le résultat de l'un de ces auto-tests est positif (ou de présenter un certificat de rétablissement pour les élèves ayant contracté la Covid19 dans les deux mois précédents).

En l'absence de présentation de la déclaration sur l'honneur, la suspension de l'accueil en présentiel est maintenue pour une durée de 7 jours pendant laquelle les élèves concernés bénéficient de l'apprentissage à distance. L'information communiquée par l'école vaut justificatif de la suspension de l'accueil et de la mise à disposition d'autotests par les pharmacies.

Les attestations présentées par les élèves ou leurs représentants légaux ne sont utilisés qu'à la seule fin de permettre la poursuite des apprentissages en présentiel des élèves concernés et ne font l'objet d'aucune conservation par l'école.

Cordialement,

Sofiane EL HADJ